



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Personnels Enseignants

DIPE/22-946-817 du 17/10/2022

**ACTUALISATION DE L'ARRETE DESIGNANT LES REPRESENTANTS DES PERSONNELS A LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES PROFESSEURS AGREGES**

Référence : décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires et notamment ses articles 5, 7 et 10

Destinataires : Tout public

Dossier suivi par : Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 73 65 - ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après :

L'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique des professeurs agrégés,

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;
VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
VU l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;
Vu l'arrêté de désignation des représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique des professeurs agrégés du 12/01/2022 ;
Vu l'arrêté de désignation des représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique des professeurs agrégés du 03/03/2022 ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 – Sont désignés en qualité de **représentants des personnels** à la commission administrative paritaire académique des **PROFESSEURS AGRÉGÉS** :

TITULAIRE	SUPLÉANT
- Mme Nadine BAGGIONI	- M. David TESSIER
- M. Gilles OZENDA	- M. Pascal FAURE
- M. Denis ROYNARD	- Mme Nathalie BEN SAHIN REMIDI
- M. Franck BALLIOT	- M. Laurent TRAMONI
- Mme Geneviève DAVID	- Mme Laurence MORENA
- M. Marc SILANUS	- Mme Amandine CASSARD
- Mme Anne BIRECKI	- Mme Julie PONCHIN
- M. Olivier QUINTANE	- M. Nicolas SUEUR
- Mme Clémentine FARDOUX	- Mme Camille GIRAUD
- M. Thomas BRISSAIRE	- M. Adrien VODSLON

ARTICLE 1 - L'arrêté du 3 mars 2022, paru au bulletin académique n° 921 du 14 mars 2022, est abrogé.

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le

07 OCT. 2022

Bernard BEIGNIER

